

TANEX start-up 2x5 l D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX start-up 2x5 l D/F/NL/PL
numéro d'identification : 61968

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P260 Ne pas respirer les aérosols.

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Intervention:

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 SCL > 20 % 2; H319 > 20 % 2; H315	>= 2 - < 5
cumènesulfonate de sodium	28348-53-0 248-983-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 SCL >= 5 % 3; H335	>= 1 - < 2
Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)	78330-20-8	Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		$\geq 2 - < 5$
---------------------------------	---	--	----------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Produits de combustion
dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection
de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation
sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection
contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires
de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m ³	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm 308 mg/m ³	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanéeValeurs limites réglementaires contraignantes			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	TWA	50 ppm 308 mg/m ³		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		100 ppm		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	150 ppm		
Information supplémentaire	:	H: Absorption par la peau possible			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8		100 ppm		
Information supplémentaire	:	REL: Limite d'exposition recommandée			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	150 ppm 900 mg/m ³		
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	STEL	50 ppm 310 mg/m ³		
2-aminoéthanol	141-43-5	TWA	1 ppm 2,5 mg/m ³	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	IndicatifIdentifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
2-	141-43-5	STEL	3 ppm	2006-02-09	2006/15/EC

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

aminoéthanol			7,6 mg/m3		
Information supplémentaire	:	Indicatif identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
2-aminoéthanol	141-43-5	VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m3	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes			
2-aminoéthanol	141-43-5	VME	1 ppm 2,5 mg/m3	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	Peau: Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes			

DNEL

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 147 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 52 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 43 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 22 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 12,5 mg/kg p.c./jour

cumènesulfonate de sodium
28348-53-0:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 7,6 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 53,6 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

2-aminoéthanol 141-43-5:

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 13,2 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 3,8 mg/kg

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3,3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,24 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3,75 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 2 mg/m³

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 65 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 310 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,67 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 37,2 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 308 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 283 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 121 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 36 mg/kg

PNEC

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

: Eau douce
Valeur: 0,525 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0525 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 2,36 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,236 mg/kg

Sol
Valeur: 0,16 mg/kg

STP
Valeur: 10 mg/l

intermittent release
Valeur: 5,25 mg/l

cumènesulfonate de sodium
28348-53-0:

: Eau douce
Valeur: 0,23 mg/l

STP
Valeur: 100 mg/l

intermittent release
Valeur: 2,3 mg/l

2-aminoéthanol
141-43-5:

: Eau douce
Valeur: 0,07 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,007 mg/l

STP
Valeur: 100 mg/l

intermittent release

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

	Valeur: 0,028 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 0,357 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 0,0357 mg/kg
	Sol Valeur: 1,29 mg/kg
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:	: Eau douce Valeur: 19 mg/l
	Eau de mer Valeur: 1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce Valeur: 70,2 mg/kg
	Sédiment marin Valeur: 7,02 mg/kg
	Sol Valeur: 2,74 mg/kg
	Eau Valeur: 190 mg/l
	STP Valeur: 4168 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: fruité
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 11
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: 68,1 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,011 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve alcaline	: 0,007 g/100g
Propriétés explosives	: Donnée non disponible

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
	DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 651 mg/l Durée d'exposition: 4 h
-------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
---------------------------------	--

cumènesulfonate de sodium

28348-53-0:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
-------------------------------	--

2-aminoéthanol

141-43-5:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 1.515 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
-------------------------------	--

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

aiguë

DL50 Rat: 1.089 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Nocif par inhalation.

CL50 Rat: 1,487 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 2.504 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 Lapin: 1.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e)

78330-20-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 - 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

34590-94-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Chien: 7.500 mg/kg

DL50 Rat: 5.130 mg/kg

DL50 Rat: 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 55 - 60 mg/l

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

	Durée d'exposition: 4 h
	CL50 Rat: 3,35 mg/l Durée d'exposition: 7 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: 19.000 mg/kg DL50 dermal Rat: 9.500 mg/kg DL50 Lapin: 9.510 mg/kg DL50 Lapin: 14.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poisson): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

TANEX start-up 2x5 l D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

cumènesulfonate de sodium 28348-53-0:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

2-aminoéthanol 141-43-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 329 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): 170 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 224 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 105 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 27,04 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: CEE 84/449
- Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): 2,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

	Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
	NOEC (<i>Selenastrum capricornutum</i>): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>): 15 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (<i>Selenastrum capricornutum</i>): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	EC10 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
	CE50 (<i>Pseudomonas putida</i> (Bacille <i>Pseudomonas putida</i>)): 110 mg/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38412
	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 30 d Espèce: <i>Oryzias latipes</i> (Killifish rouge-orange)
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CE50: 4.033 mg/kg Durée d'exposition: 63 d Espèce: <i>Eisenia fetida</i> (vers de terre)

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Toxicité pour les poissons	: (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (<i>Daphnia</i> (Daphnie)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 : > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (boue activée): > 2.000 mg/l

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

(Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
- Toxicité pour les algues : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

cumènesulfonate de sodium 28348-53-0:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

2-aminoéthanol 141-43-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 - 100 %
Méthode: OECD 301 F

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 800 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

ThOD : 1,31 g/g

Alcools, C9 – C11 –iso-, C10 –rich, éthoxylé(e) 78330-20-8:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

**1-butoxypropane-2-ol
5131-66-8:**

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

2-aminoéthanol 141-43-5:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,91 (25 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

log Pow: -2,3 (25 °C)
pH: 6,8 - 7,3
Méthode: OCDE ligne directrice 107

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-aminoéthanol 141-43-5:

Répartition entre les compartiments : Milieu:Sol
environnementaux Koc: 5Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

2-aminoéthanol 141-43-5:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Mise à jour: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines.
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,13 %
706,92 g/l
contenu en COV sans eau
- Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 1999/13/CE
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 6,13 %
61,96 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois
- Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface non ioniques, Parfums, LIMONENE, HEXYL CINNAMAL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H315	Méthode de calcul
	H319	Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire

TANEX start-up 2x5 I D/F/NL/PL

WM 0712733

Numéro de commande: 0712733

Version 4.1

Date de révision 12.05.2021

Date d'impression 16.11.2021

spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000001067